SANTÉ / SÉCURITÉ

FORMATION OBLIGATOIRE ☐ OUI ■ NON

HABILITATION ÉLECTRIQUE EXÉCUTANT NON-ÉLECTRICIEN NIVEAU B1(V)-B2(V)-BR-BC

OBJECTIFS

> Exécuter en toute sécurité des **opérations sur les installations et équipements électriques basse tension en niveau B1(V), B2(V), BR-BC-BE-ESSAIS-VERIFICATION-MESURES**

> **Identifier les risques** liés à l'utilisation de matériel électrique

> Connaitre les **mesures de prévention et les moyens de protection adaptés.**

INTERVENANTS

Paul Senamaud, électricien et formateur en habilitation électrique

DATES(S) / LIEU / HORAIRES

> Dates à définir
> Lieu à définir
> 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Siège
INTERFACE ELEVAGE
57 route de Samadet
64410 Arzacq-Arraziguet
interface-elevage.com

Responsable de formation, gérante de la société
Christine MEYMERIT
06 30 49 54 43
interface.elevage@orange.fr

Accueil téléphonique, assistante de formation, contact pour inscription
Emilie LARRAS
07 88 72 62 28
formation.interface.elevage@gmail.com

HABILITATION ÉLECTRIQUE EXÉCUTANT NON-ÉLECTRICIEN NIVEAU B1(V)-B2(V)-BR-BC

SANTÉ / SÉCURITÉ

PROGRAMME

Titre d'habilitation délivré aux stagiaires (valable 3 ans) et remise d'un livret pédagogique

> Contexte réglementaire de la protection contre le danger et risque électrique

> Opérations en basse tension, visualisation et étude de film INRS Habilitations BP-BS-B1-B1V-B2-B2V-BC-BR.

> Définir et identifier la règlementation selon la NF C18-510/A1

> Identifier et expliquer les dangers du courant électrique

> Décrire et reconnaître les différents schémas de liaison à la terre

> Identifier et choisir : Les différents types de protection électrique, les différents équipements d'un TGBT

> Décrire et choisir les différents titres d'habilitation en fonction des besoins

> Consignation / Déconsignation

> Distances et zones, la prévention et la protection

> Exercices de mise en situation

> Contrôle individuel des connaissances Théorique et pratique suivant NFC 18-510/A1

> Bilan de la formation

Remise d'une attestation de formation à conserver pour valider votre habilitation

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles **situations de handicap**, temporaires ou permanentes. Une prise de contact est effectuée en amont afin d'étudier ensemble les possibilités d'accueil dans les **meilleures conditions**.

Indicateurs de performances : 95% taux de satisfaction des bénéficiaires, 95% de taux de conformité sur les objectifs pédagogiques annoncés, 728 bénéficiaires formés en 2025.

Les conditions générales d'utilisation (CGU) sont disponibles sur demande et sur notre site internet.

DURÉE
1 JOUR
(7 HEURES)

PUBLIC
AGRICULTEURS,
SALARIÉS AGRICOLES

PRÉ-REQUIS
AUCUN

PÉDAGOGIE
MÉTHODE PARTICIPATIVE ET ACTIVE, EXERCICE EN PETITS GROUPE, ÉCHANGES, MISE EN SITUATION

EVALUATION DES ACQUIS
AUTODIAGNOSTIC EN DÉBUT DE FORMATION ET QCM ET TESTS THÉORIQUES ET PRATIQUES EN FIN DE SESSION

COÛT PÉDAGOGIQUE
• AGRICULTEUR : 180,83€ HT PAR PERSONNE ET PAR JOUR SOIT 217€ TTC PRIS EN CHARGE PAR VIVEA
• SALARIÉ AGRICOLE : 196€ HT PAR PERSONNE ET PAR JOUR SOIT 235,20€ TTC PRIS EN CHARGE PAR L'OPCO OCAPIAT.
• POUR LES AUTRES OPCO, NOUS CONSULTER